

Éléments de droit comparé

Florence BOUCHET

Avocat à la Cour

5 rue Taylor – 75010 Paris

www.bouchet-avocat.fr



ACTUALITES

- Au Chili et au Canada, les agressions sexuelles pourraient devenir imprescriptibles
- L'Inde veut instaurer la prescription pour les viols sur mineurs (jusqu'aux 25 ans de la victime)

1^{ère} solution

- Retarder le point de départ du délai de prescription

BELGIQUE

- Délai de prescription de 10 ans
- Il court à compter du jour où la victime a atteint l'âge de 18 ans

2^{ème} solution

- Suspendre la prescription

ALLEMAGNE

- Délai de prescription de 20 ans (pour les crimes)
- La prescription est suspendue jusqu'au 30^{ème} anniversaire de la victime
- Pourquoi une suspension ? Car les auteurs proviennent souvent de l'entourage familial ou social de la victime (décision de porter plainte difficile à prendre, dépendance vis-à-vis de la famille)

AUTRICHE

- Suspension de la prescription jusqu'aux 28 ans de la victime, lorsque celle-ci était mineure au moment des faits, en cas de crime contre l'intégrité sexuelle et l'autodétermination sexuelle

3^{ème} solution

- Une solution originale :

fixer un âge limite pour agir et
instaurer une protection
constitutionnelle des enfants

SUISSE

- Délai de prescription de 15 ans, ou jusqu'aux 25 ans de la victime
- Il débute au moment où l'infraction prend fin
- Depuis le 1^{er} janvier 2013 : imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel avec des enfants , lorsqu'ils ont été commis sur des enfants de moins de 12 ans

4^{ème} solution

- L'imprescriptibilité

ANGLETERRE

- Peine maximale encourue : perpétuité
- Pas de prescription de l'action publique

CALIFORNIE

- Imprescriptibilité des crimes sexuels depuis une loi ratifiée en septembre 2016